

Programme de Développement Rural de Martinique Collectivité Territoriale de Martinique FEADER-2014-2022

SYNTHESE DU
RAPPORT ANNUEL DE
MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEE 2025

Résumé citoyen

Le Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM), adopté le 17 septembre 2015, est géré par la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), qui est « Autorité de Gestion ». Il est soutenu par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), un fonds créé dans le but de promouvoir la compétitivité, la durabilité et la diversification des zones rurales.

Ce programme initialement prévu sur la période 2014-2020 a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2025. En conséquence, c'est le dernier Résumé Citoyen qui portera sur le PDRM, qui a été clôturé le 31 décembre 2025.

LE RAPPORT ANNUEL ÉVALUE L'IMPACT DE CES ACTIONS À L'ÉCHELON REGIONAL

Les priorités de ce programme sont traduites au travers de 14 mesures spécifiques, celles-ci incluent des dispositifs notamment tels que la modernisation des exploitations agricoles, la diversification des activités économiques, l'agriculture biologique ou le soutien au développement local dans les territoires ruraux (LEADER).

Le PDRM se concentre sur plusieurs axes

✚ Favoriser le développement du secteur agricole

- Le soutien aux investissements agricoles et forestiers ;
- L'optimisation de la capacité de production des exploitations en activité ;
- Le maintien et la consolidation du potentiel de production sylvicole et agricole existants ;
- Les dispositifs de coopération (dont Partenariat Européen pour l'innovation -PER-, Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale - LEADER, ...);
- Des démarches collectives pour l'intégration des exploitations dans des structures collectives ;
- L'expérimentation et le transfert au service de la production agroécologique destinée au marché local ;
- Des mesures complémentaires pour améliorer la gestion du foncier agricole.

✚ Renforcer la protection de l'environnement

- Les mesures Agroenvironnementales et Climatiques ;
- L'encouragement à l'installation de nouveaux agriculteurs en système agro écologiques ;
- La mobilisation du potentiel humain pour l'agroécologie.

✚ Renforcer et consolider le tissu socio-économique du domaine

- L'aide au démarrage par la Dotation Jeunes Agriculteurs
- DJA, et la création ou reprise d'entreprises en milieu rural ;
- La favorisation d'un modèle de développement performant qui permet la gestion durable des ressources ;
- L'amélioration des revenus des exploitants agricoles en renforçant l'effet levier des outils de financement et en actionnant des leviers stratégiques ;
- Le développement économique et l'inclusion sociale en renforçant l'inclusion sociale dans les zones rurales.

✚ Soutien aux filières agro-alimentaires porteuses

- Par un positionnement nouveau sur les marchés.

Les mesures retenues s'inscrivent dans le cadre des 6 priorités fixées par l'Union Européenne

- Encourager le transfert de connaissances et de l'innovation ;
- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur agricole ;
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture.
- Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires, ainsi que dans le secteur de la sylviculture ;
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

En 2025, l'économie martiniquaise s'inscrit dans une phase de ralentissement confirmé, dans le prolongement des fragilités observées en 2024, comme le soulignent les analyses de l'IEDOM¹ et de l'INSEE²

La croissance économique demeure modérée et en léger retrait, avec une progression du PIB estimée autour de 1,2 % à 1,5 % en 2025, traduisant un essoufflement de l'activité dans plusieurs secteurs clés.

Cette évolution s'explique notamment par la persistance d'un climat social fragile hérité des tensions de 2024, qui marquent encore le territoire, et dont la Martinique n'est pas tout à fait sortie, notamment en raison de la différence importante du coût de la vie en Martinique qui persiste, en comparaison avec la France hexagonale.

Une consommation des ménages moins dynamique est également à noter, souvent liée au coût des produits, y compris les produits de 1^{ère} nécessité.

Enfin, un contexte international toujours incertain vient renforcer cette situation de morosité générale que connaît la Martinique, comme bon nombre de régions en France hexagonale.

D'autre part, l'inflation poursuit son ralentissement amorcé en 2024, avec une hausse des prix estimée autour de 2,2 % à 2,5 % sur l'année 2025. Cette modération est principalement liée à la stabilisation des prix de l'énergie durant cette période, mais aussi à un tassement de certaines tensions sur les chaînes d'approvisionnement.

Cependant, la pression sur le coût de la vie reste structurellement élevée. Les écarts de prix avec l'Hexagone demeurent significatifs, notamment sur les produits alimentaires, dont le niveau reste environ 30 % à 40 % plus élevé, alimentant un sentiment persistant de « vie chère ».

Sur le plan social, les conséquences des mouvements de 2024 continuent de se faire sentir en 2025, certaines entreprises, notamment les TPE/PME, restent fragilisées par les pertes subies, et les investissements privés demeurent prudents. Certains secteurs, dont le commerce et l'agriculture, peinent à retrouver leur

niveau d'activité antérieur, en raison notamment de l'inflation qui agit sur le prix de nombreux produits indispensables en matière d'agriculture concernant la construction de bâtiments ou d'intrants, par exemple. Malgré ces difficultés, quelques signaux de stabilisation apparaissent en 2025, notamment, une reprise progressive du tourisme, et des dispositifs publics de soutien visant à relancer l'activité économique et accompagner la reconstruction.

FOCUS SUR LA DÉGRADATION DE LA SITUATION DE L'EMPLOI ET LES DIFFICULTÉS DANS CERTAINS SECTEURS EN 2025

En 2025, le marché du travail en Martinique reste dégradé et marqué par une forte inertie, dans le prolongement des difficultés observées en 2024, toujours selon les analyses de l'INSEE et de l'IEDOM. Le taux de chômage se maintient à un niveau élevé, oscillant autour de 13 % à 14 % de la population active en 2025, traduisant une stabilisation à un niveau défavorable plutôt qu'une véritable amélioration. Les fluctuations infra-annuelles restent marquées, en lien avec une activité économique peu dynamique dans le prolongement des événements qui ont marqué l'année précédente, et une reprise encore fragile dans certains secteurs, liée pour partie à l'inflation, et à l'absence de reprise de la consommation.

Les publics les plus exposés demeurent les jeunes, les personnes peu qualifiées et les demandeurs d'emploi de longue durée. La situation des moins de 25 ans reste particulièrement préoccupante, avec une progression continue du nombre d'inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi), confirmant les difficultés d'insertion durable.

Sur le plan de l'emploi, les données 2025 font apparaître une quasi-stagnation, voire une légère contraction de l'emploi salarié. On peut noter également un volume total d'emplois qui resterait orienté à la baisse ou stable autour de 131 000 à 132 000 salariés. Cependant, la dynamique de créations d'emplois reste insuffisante afin de pouvoir compenser les destructions observées en 2024.

Pour ce qui concerne l'emploi intérimaire, il demeure volatil en 2025, confirmant son rôle d'indicateur avancé de fragilité économique, avec des variations

¹ IEDOM – Banque de France – Eurosysteme en Outre-Mer - Conjoncture économique – Synthèse annuelle 2025 – *Une économie stabilisée, mais sans nouveau souffle* – Agence de la Martinique, Avril 2026

² INSEE Conjoncture économique N° 39 paru le 02/04/2026 – *En 2025, la conjoncture économique se dégrade en Martinique* - Synthèse annuelle économique régionale 2025 - INSEE

importantes selon les trimestres et une tendance globalement prudente dans le recours à cette forme d'emploi.

Plusieurs secteurs clés continuent de rencontrer des difficultés structurelles, et pour le secteur de l'Agriculture, il reste fortement contraint par :

- la persistance de coûts élevés des intrants,
- des aléas climatiques récurrents (sécheresse, épisodes pluvieux intenses),
- des tensions sur la rentabilité.

Ces facteurs limitent toujours les embauches, notamment saisonnières, et freinent la concrétisation de projets soutenus par les financements européens, notamment ceux du FEADER. L'emploi salarié y évolue peu, avec une tendance à la stagnation voire à une légère baisse.

Dans ce contexte, la contraction globale de l'emploi observée en 2024 ne s'inverse pas véritablement en 2025. Elle se traduit plutôt par une phase de stabilisation à bas niveau, marquée par un ralentissement des destructions d'emplois, mais aussi une insuffisance des créations.

Ces évolutions continuent d'affecter la mise en œuvre des projets financés par le FEADER. Ces difficultés sont dues à des retards dans l'exécution des investissements, mais également à des problèmes de recrutement pour certains projets, et également un impact atténué en matière de création d'emplois, en particulier dans les zones rurales.

Difficultés rencontrées au cours de l'année 2025

FAITS MARQUANTS POUR LA GESTION DU FEADER EN 2025

En 2025, la gestion du FEADER en Martinique reste fortement marquée par les conséquences des crises survenues en 2024, auxquelles s'ajoutent des enjeux de stabilisation administrative et de relance opérationnelle. Plusieurs éléments majeurs ont influencé la mise en œuvre du programme :

Poursuite des effets des aléas climatiques de 2024

Les épisodes climatiques extrêmes (sécheresse et fortes pluies) continuent d'impacter l'activité agricole en 2025.

Les exploitations touchées restent fragilisées, avec :

- des capacités d'investissement réduites ;
- des retards dans les cycles de production ;
- une mobilisation encore importante des dispositifs d'aide.

La reconnaissance en calamités agricoles par l'État s'est traduite par la mise en œuvre effective des indemnisations en 2025. À ce titre, une enveloppe d'environ 2,2 M€ de FEADER a été mobilisée, même chose via la Mesure 23, pour 218 dossiers instruits et engagés avant le 30 juin 2025, pour une enveloppe dépassant les 3 M€.

Ce dispositif a constitué un levier essentiel de soutien à court terme pour les exploitations sinistrées.

Sortie progressive de la crise sociale de 2024

L'année 2025 est marquée par un retour progressif à un fonctionnement économique plus stable, bien que les effets de la crise sociale liée à la vie chère persistent.

Les conséquences observées incluent :

- des retards dans la mise en œuvre de certains projets FEADER,
- une fragilisation durable de certaines exploitations et entreprises rurales,
- une reprise encore incomplète des investissements.

Stabilisation de l'organisations administrative

La réorganisation engagée au sein de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) en septembre 2024 produit ses effets en 2025. L'année est ainsi marquée par une montée en compétence progressive des nouveaux agents, une clarification des circuits d'instruction, et une amélioration progressive de la gestion des dossiers.

Création d'un service certification

La mise en place d'un **SERVICE CERTIFICATION** constitue un levier important, permettant de sécuriser les procédures, et d'accélérer le traitement des paiements, dans un contexte de fin de programmation du PDRM.

Malgré ces avancées, des tensions ont subsisté, notamment en matière de délais d'instruction et de consommation des crédits.



Plan d'action mis en place par la CTM

A la fin de l'année 2024, il restait un total de **414 dossiers à programmer**, et un total de **61,9 M€ à payer**.

Face au constat de l'importance du travail restant à effectuer sur une durée réduite, le service FEADER fut réorganisé, et des renforts ont été appelés. Pour réaliser ce travail, nous avons donc pu bénéficier de **14 ETP + 4 renforts** en provenance d'un autre service.

La CTM a procédé dans le même temps à la mise en place d'un Service Certification, qui est dédié à la certification de tous les programmes européens. Il a bénéficié de renforts réguliers en provenance d'autres services de la CTM (VSP, certification). La création de ce nouveau service a permis au Service FEADER de se recentrer sur la programmation et de laisser la partie certification. sur le suivi de la fin du programme, mettant en place des comités de suivi plus rapprochés.

La CTM a pu bénéficier d'une adaptation du calendrier national de programmation et de paiement, en raison de

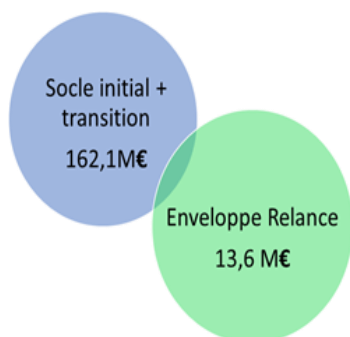
la situation de la Martinique. L'ASP a accepté les demandes de paiement jusqu'à une date très tardive, en comparaison avec les années précédentes.

La CTM a également mis en place un accompagnement rapproché de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) Une accélération de la complétude des dossiers a été mise en place également. Le délai de complétude a été réduit à 1 fois 15 jours, et l'implication des professionnels sur la complétude des dossiers en portefeuille ainsi que la remontée des dépenses a permis d'accélérer le processus d'instruction des dossiers.

Dans le même temps, le Service FEADER a identifié les dossiers ne pouvant pas bénéficier d'un report sur le PSN (TO 6.3.1 et 19.4.1) pour s'assurer de leur paiement dans le cadre du PDRM. Il a aussi identifié les dossiers pouvant être reportés sur le PSN dans le cadre du dispositif carry-over afin de pouvoir payer le solde sur le PSN.

Données chiffrées pour la part HSIGC en 2025

*Programmation au 31 décembre 2025



Total enveloppe au 31/12/2025
(transition + relance)

175,69 M€

	Maquette FEADER (€)	Nombre d'opérations programmées	Montant UE programmé (€)	Montant programmé / Montant UE maquette (%)
Solde	139 809 437,48	2 075	146 177 029,62	104,55
Relance	13 233 028,51	67	11 177 764,26	84,47
TOTAL	153 042 465,99	2 142	157 354 793,88	102,82

Modifications du PDRM en 2025

Le programme FEADER a connu deux modifications dans le courant de l'année 2025.

Une première modification a fait l'objet d'une adoption par la Commission européenne le 31 juillet 2025. Elle portait sur les 4 ponts suivants :

- Ajout de la Mesure 23,
- Ajustement de la maquette
- Modifications d'ordre rédactionnel
- Prise en compte des dégagements d'office 2024 pour les enveloppes Socle et Relance

Ajout de la mesure 23

Suite aux nombreuses catastrophes naturelles survenues partout en Europe, la Commission européenne a décidé la création d'une mesure spécifique (M23), permettant aux pays qui en feraient la demande de pouvoir indemniser les exploitants et entreprises agricoles ayant fait l'objet d'une perte de revenus due à une catastrophe naturelle. Deux arrêtés ayant été pris par la Préfecture suite aux inondations et à la sécheresse survenues en Martinique, cela a permis à la CTM d'indemniser les exploitants et entreprises agricoles concernés.

Ajustement de la maquette

Cet ajustement a eu pour objet de permettre à la CTM de payer un maximum de dossiers sur les mesures en manque de crédits. En effet, à l'approche de la fin du programme, certaines mesures nécessitaient plus de crédits que prévu, alors que d'autres mesures ont nécessité une consommation de l'enveloppe prévue au début du programme moins importante.

Modifications d'ordre rédactionnel

La Mesure 8.6.1 (Amélioration de la valeur économique des forêts) a nécessité une modification

quant à la rédaction du paragraphe sur les coûts admissibles, en raison d'une possible interprétation. Selon l'ASP, la rédaction actuelle laissait à penser que les investissements matériels étaient éligibles dans le cadre de la mesure. Or, les Plan Simple de Gestion de la forêt (PSG) sont une dépense immatérielle et éligible à cette mesure. Cette modification a permis de lever toutes ambiguïtés et de rendre éligible aussi bien les dépenses matérielles qu'immatérielles.

Prise en compte des dégagelements d'office 2024 pour les enveloppes Socle et Relance

Une modification de la maquette initiale s'imposait suite au dégagelement d'office de 2024 à la fois sur le volet Socle et le volet Relance.

La seconde modification adoptée en novembre 2025 a consisté à un ajustement de la maquette au plus juste afin d'être en mesure de payer les derniers dossiers du programme avant sa clôture.

Evolution de la programmation pour le HSIGC

	Somme FEADER
2014	8 389 184,27 €
2015	1 320 564,47 €
2016	1 646 035,56 €
2017	4 576 641,18 €
2018	19 985 075,59 €
2019	20 545 107,70 €
2020	11 114 665,38 €
2021	11 200 268,64 €
2022	16 311 166,49 €
2023	7 607 266,46 €
2024	9 792 533,63 €
2025	44 866 284,51 €
TOTAL	157 354 793,88 €

Pour la seule année 2025, **646 dossiers ont été programmés**, dont **218 sur la seule mesure 23** (Aide forfaitaire en faveur des agriculteurs et des structures collectives touchés par des catastrophes naturelles survenues à partir du 1^{er} janvier 2024). Ce chiffre correspond à **30 % du nombre total des dossiers programmés** sur la période. En tout ce sont **49,9 M€ qui ont été programmés**, soit **32,6 % de l'enveloppe HSIGC** du PDRM.



Evolution des paiements pour le HSIGC

	Somme FEADER
2014	215 148,60 €
2015	1 194 480,40 €
2016	2 797 749,59 €
2017	1 248 779,65 €
2018	7 260 793,97 €
2019	20 912 270,03 €
2020	13 466 166,31 €
2021	14 730 053,00 €
2022	8 429 285,24 €
2023	9 146 112,46 €
2024	13 276 013,92 €
2025	43 366 186,70 €
TOTAL	136 042 739,87 €

Le tableau des paiements présente la même configuration. Ce qui est important de noter, c'est qu'à la fin de la période de paiement, en 2025, **848 demandes de paiement** ont été honorées, dont 217 dossiers pour la mesure 23.

43,37 M€ de FEADER ont été payés dans le courant de l'année 2025, représentant 28,34 % de l'enveloppe HSIGC du PDRM.

Evolution des paiements pour le SIGC

	Maquette FEADER Socle + Relance (€)	Nombre de dossiers engagés	Montant UE payé (€)	Payé / maquette globale
10 - MAEC	9 560 997,63	1 215	8 372 398,51 €	88 %
11 - Aide à l'agriculture biologique	2 206 606,11	297	1 623 328,41	74 %
13 - Indemnité compensatoire aux handicaps naturels	10 878 340,00	9 142	10 840 140,30	99 %
TOTAL	22 645 943,74	10 645	20 835 867,22	92%

Rappel du DO FEADER 2025

Total FEADER à justifier au 31/12/2025
61 919 645 €

Après le paiement de tous les dossiers, le paiement d'une partie de la subvention sur les dossiers en carry over, le dégageant d'office représente 10,27 % de la maquette du programme FEADER de 175,69 M€.

Origine du montant	Montant FEADER
Tranche 2025	28 582 645 €
Préfinancement	3 906 000 €
Montant de la réserve de performance allouée à mi-parcours	7 830 945 €
Part de la tranche 2022 reportée à fin 2025	8 900 000 €
Part de la tranche 2023 reportée à fin 2025	12 700 000 €

Maximisation de la consommation FEADER

Afin d'optimiser la consommation des fonds sur le PDRM, la Commission européenne a créé un dispositif appelé « Carry over ». Il permet de payer tous les dossiers qui ne sont pas arrivés à terme sur le PDR, et de basculer le paiement des soldes sur le prochain programme FEADER, le Plan Stratégique National (PSN).

Ainsi, 95 dossiers ont pu bénéficier d'un basculement sur le PSN dans le cadre du Carry Over. Sur l'ensemble de ces dossiers, 7,325 M€ ont d'ores et déjà été payés sur le PDRM, et 10,631 M€ restent donc à payer sur le PSN.

Parmi ces dossiers, 44 dossiers concernent des Dotations aux Jeunes Agriculteurs (DJA) qui seront soldés sur le PSN, contre 31 DJA qui ont déjà été soldées sur le PDRM. Il y a également 13 dossiers qui relèvent de l'investissement pour les Jeunes Agriculteurs.

Bilan FEADER au 31 décembre 2025

Nature des dépenses	Montant FEADER
Paielements HSIGC	136 042 739,87 €
Mesures MAEC	8 372 398,51 €
Mesures BIO	1 623 328,41 €
Mesure ICHN	
TOTAL FEADER Payé au 31/12/2025	

Après le paiement de tous les dossiers, le paiement d'une partie de la subvention sur les dossiers en carry over, le **dégagement d'office représente 10,27 % de la maquette du programme FEADER de 175,69 M€**.

Avant la clôture du PDRM 2014-2022

Le RAMO reprend l'ensemble des données, c'est-à-dire un bilan financier et les indicateurs pour l'année 2025, et aussi concernant la clôture, puisque la fermeture du programme est définitive pour la période 2014-2025. Il contient le « Résumé Citoyen » également, afin de rendre compte à chaque citoyen de la vie du programme. Il doit absolument être transmis au plus tard le 30 juin 2026 à la Commission européenne.

Dans le même temps, une évaluation ex-post a été confiée à EDATER (lancement le 9 avril 2026), cabinet spécialisé dans les évaluations des programmes européens. Une enquête en ligne auprès des différents types de porteurs de projet sera lancée (juin – août 2026). Le rapport final de cette évaluation ex-post sera livrée fin octobre 2026, et elle sera transmise après approbation, le plus tard le 31 décembre 2026 à la Commission européenne.



Evaluation de la stratégie LEADER

La stratégie LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) portée par le Groupe d'Action Locale (GAL) sur la période 2014-2025 avait pour ambition de renforcer l'attractivité et la résilience du territoire périurbain à travers une dynamique de développement local participatif.

LEADER. Ces six lettres désormais bien connues de celles et ceux qui s'intéressent au développement économique de notre territoire. Ses objectifs sont de trois ordres :

- la revitalisation des zones rurales par la création d'emplois en privilégiant des projets innovants et en activant des réseaux à l'intérieur du territoire ;
- la dynamisation de l'économie locale par la diversification de l'offre de services et de commerces de proximité ;
- l'aide aux secteurs de l'agriculture et des services en favorisant les projets collectifs.

L'atout principal du dispositif sur le territoire est la méthodologie basée sur une approche ascendante dite de développement local par les acteurs locaux (DLAL), dans laquelle les acteurs du territoire et ses élus travaillent ensemble.

Le programme LEADER représente 5% de l'enveloppe du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de la Martinique. La programmation de la période 2014-2025 étant parvenue à son terme, il convient d'en dresser son bilan.

GAL Centre Martinique

Le programme LEADER 2014-2025 a démontré la pertinence d'une approche territoriale intégrée fondée sur la mobilisation des acteurs locaux et la prise en compte des spécificités du territoire périurbain de la CACEM. Il a également mis en évidence la capacité du territoire à mobiliser efficacement les financements européens, malgré un contexte administratif et sanitaire complexe. Il a permis de soutenir près d'une cinquantaine de projets structurants dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'agro-transformation, des circuits courts et du tourisme de proximité.

Avec un **taux de programmation de 98 % et un taux de paiement de 89 %**, le GAL CACEM démontre une solide capacité de mobilisation des financements européens au service du territoire.

GAL Espace Sud

Ce sont **38** projets -hors assistance technique- qui ont été programmés, pour un montant de **1 966 670,69 €** de crédits européens FEADER qui ont bénéficié à différents porteurs de projet, majoritairement privés

Le taux moyen d'aides publiques des dossiers LEADER a été de **90 %** par apport à l'assiette de dépenses éligibles prise en compte pour soutenir les différents projets. La subvention moyenne par projet -hors assistance technique- est de 51 754,49 €.

Les **Maîtres d'Ouvrage Publics** ont mobilisé **802 929,65 €**, ce qui représente **29%** de l'enveloppe totale.

Il convient de souligner que les frais d'animation et de gestion du Groupe d'Action Locale (GAL), pris en charge par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), concernent la période allant de 2016 à 2024.

Les **Maîtres d'Ouvrage Privés** ont quant à eux mobilisé **1 163 741,04 €**, soit **41%** de l'enveloppe globale.

Bilan financier : À la fin de l'année 2025, le montant cumulé de 2 664 318,47 € représente une consommation de 94,88 % de l'enveloppe totale (2 664 318,47 € / 2 808 040,52 €) soit un reliquat de 143 722,05 €.

GAL NORD MARTINIQUE

Le GAL Nord Martinique affiche une performance très satisfaisante sur cette programmation. Preuve en est, l'enveloppe initiale de 1,9 millions d'euros a été augmentée de 1,1 millions d'euros, portant l'enveloppe totale à 3 millions d'euros. Ce qui montre le dynamisme entrepreneurial du territoire Nord.

À la clôture de la programmation, les indicateurs clés ont révélé un **taux de programmation de 106 % ; un taux de paiement de 96 %** . Le nombre d'emplois créés s'élève à 44 émanant de 43 projets publics et privés dont 56% portés par des femmes et 44% par des hommes.

Sur l'ensemble de la programmation, il y a eu au total : 9 projets d'agrotransformation

- 3 projets d'épiceries et de boutiques ;
- 4 projets de commerces de proximité ;
- 4 projets de restaurants
- 1 projet d'e-commerce
- 1 projet d'animation culturelle
- 12 projets portés par CAP Nord (y compris le financement du dispositif et la coopération)

Il est notable que le GAL Nord Martinique s'est inscrit dans une dynamique de coopération avec ses homologues de Martinique et celui de Seine-Aval en Île-de-France. Dans ce cadre, il s'agissait notamment de renforcer les circuits courts et la valorisation des produits locaux.